



La lettre de la sécurité routière

Édito du Préfet

L'arrivée de l'été marque pour beaucoup la saison des vacances. L'année scolaire est terminée, les congés sont posés et il ne reste plus qu'à faire ses valises.

Mais l'été c'est aussi, hélas, l'une des périodes les plus sensibles en termes d'accidentalité et de mortalité routière.

Alors que depuis le début de l'année, on déplore sur les routes du Gers, 9 tués, 85 accidents et 112 blessés dont 56 graves, j'ai choisi de consacrer une partie de cette lettre à la prévention

et la délivrance de précieux conseils pour voyager en toute sécurité.

La sécurité routière est une priorité pour l'État : rien ne peut être acquis si chaque conducteur n'est pas convaincu des dangers de la route et n'adopte pas, pour lui et pour les siens, une conduite apaisée.

Bien entendu, les forces de l'ordre seront mobilisées sur les axes routiers du département afin de lutter contre les comportements inadaptés, mais c'est à chacun de faire en sorte que, durant cette période,

qui devrait rester pour tous synonyme de joie et de convivialité, la route ne vienne pas tout gâcher.



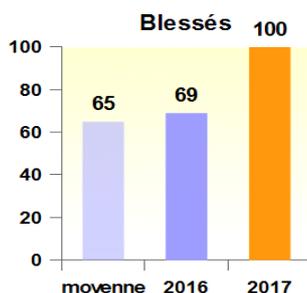
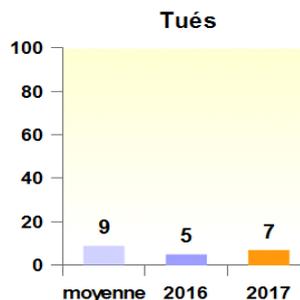
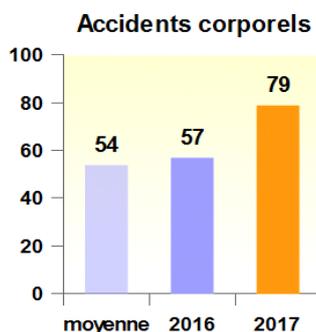
Pierre ORY
Préfet du Gers

L'accidentologie - Bilan des 6 premiers mois 2017

Le bilan des 6 premiers mois de 2017 de l'accidentalité dans le Gers s'établit à : 79 accidents corporels, 7 tués et 100 blessés.

Par rapport aux 6 premiers mois de 2016, tous les indicateurs sont en hausse : + 39 % d'accidents, + 45 % de blessés et + 2 tués.

[Consultez les chiffres de l'accidentalité dans le Gers](#)



Sommaire

[Rappel de la réglementation](#)

[Actualités réglementaires](#)

[Présentation d'un acteur de la prévention](#)

[Actions de prévention](#)

Rappel de la réglementation

Conduire avec un téléphone à la main ou en portant à l'oreille un dispositif audio de type écouteurs, oreillette ou casque est interdit.

Cette infraction est passible d'une amende forfaitaire de 135 € et d'un retrait de 3 point du permis de conduire. Le fait de consulter ou manipuler son téléphone est également interdit et est passible des mêmes sanctions.



[En savoir + sur le téléphone au volant](#)

A savoir : Le 14 février 2017, et pour la première fois depuis la mise en œuvre de la vidéo-verbalisation, le conducteur d'un véhicule a fait l'objet d'une contravention pour usage d'un téléphone portable au volant.

[En savoir + sur la vidéo-verbalisation](#)

Propriétaires de motos, cyclos, tricycles et de quads : votre plaque d'immatriculation doit être au format réglementaire.



A compter du 1er juillet 2017, tous les véhicules à deux ou trois roues-motorisés et les quads doivent être équipés d'une plaque de même dimension : 210x130 millimètres.

C'était déjà le cas depuis le 1er juillet 2015 pour tous les véhicules neufs ou d'occasion concernés par une nouvelle immatriculation.

Tout conducteur circulant avec une plaque non conforme, illisible, amovible ou mal positionnée (exemple : trop inclinée) sera passible d'une amende de 4e classe (135 €).

[En savoir +](#)

Actualités réglementaires

Le code de la route change pour faciliter la circulation des transports exceptionnels à partir du 1^{er} mars 2017:

Un convoi exceptionnel en mouvement et les véhicules qui l'accompagnent sont désormais prioritaires aux intersections. Lorsqu'il s'agit de franchir un feu tricolore, l'ensemble du convoi a la priorité si le

véhicule en tête est passé au vert. Si le feu passe au rouge pendant que le reste du convoi franchit le carrefour, la priorité reste au convoi et à son escorte. **Il est cependant tenu de toujours laisser la priorité aux véhicules d'urgence (police, gendarmerie, pompiers, Samu, etc.).**

[Lire le communiqué de presse](#)



La contestation d'un procès verbal électronique sur Internet est désormais possible

Depuis le 23 novembre 2015, il était possible de contester gratuitement et facilement un avis de contravention établi à la suite d'un contrôle radar en se rendant sur le site de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI). Depuis le 4

avril 2017, cette dématérialisation des modalités de recours est étendue à tous les avis de contravention établis à partir d'une solution de verbalisation électronique (PVe). Si la contestation par voie postale reste possible, elle peut maintenant s'effectuer aussi en quelques clics sur le site de l'ANTAI (www.antai.fr), dans la rubrique « Comment contester ».



[En savoir +](#)

Présentation d'un acteur de la prévention

Capitaine Thierry SOUPLET
Commandant l'Escadron
Départemental de Sécurité Routière
du Gers (EDSR)



Entré dans la gendarmerie en 1983, Thierry SOUPLET a été nommé dans le Gers à Auch en août 2015 au poste de commandant de l'EDSR.

L'EDSR regroupe les unités de gendarmerie d'un même département qui ont pour mission essentielle de lutter contre l'insécurité routière

Le capitaine SOUPLET a pour rôle la direction et la coordination des unités subordonnées tout en étant le conseiller technique du commandant de groupement de gendarmerie départementale en matière de circulation et sécurité routières mais aussi de contrôle des flux ou d'escortes.

A la veille de partir en vacances en voiture, le responsable de l'EDSR vous conseille une révision complète de votre véhicule : contrôles des niveaux, pression des pneus, gilets et

triangle embarqués, des enfants et des adultes bien attachés, une pause toutes les deux heures, une hydratation régulière du conducteur.

Le jour du grand départ et tous les jours sur les routes :

- respecter le Code de la Route
- faire preuve de prudence
- ne pas consommer d'alcool ou de produits stupéfiants
- penser aux autres usagers : la route se partage
- ne pas utiliser le téléphone et autres appareils multimédia

Et n'oubliez pas que derrière chaque victime de la route, il y a des victimes dans la vie.

Actions de prévention

Enjeu « Alcool et stupéfiant »

Contrôle d'alcoolémie préventif - Croix rouge Départementale et ADPC du Gers

Férias de Vic-Fezensac les 03, 04 et 05 juin 2017

Depuis plusieurs années, à l'initiative de la Préfecture, les fêtes de Vic font l'objet d'une vaste opération de prévention de l'alcool au volant.

Cette année encore, grâce aux nombreux bénévoles de l'association départementale de protection civile (ADPC) et de la Croix-Rouge du Gers, plus de 5 400 personnes ont pu tester leur alcoolémie avant de reprendre le volant.

La « Bodega sans alcool » de la Croix-Rouge offrait en outre aux feystares la possibilité de se désaltérer et de reprendre des forces dans un lieu très convivial

[Lire l'article](#)



Actions de prévention

Enjeu « 2 roues motorisées »

Journée « Trajectoire » - Association « Les Bielles d'Auch », Gendarmerie Nationale, Chargé de mission 2 roues motorisés (Philippe Antoine)

11 juin 2017 - Routes du Gers

Le dimanche 11 juin a eu lieu une journée étude de trajectoires de sécurité pour les deux roues motorisées. Organisée à l'initiative du Club moto "Les Bielles d'Auch", cette action a été encadrée par des gendarmes motocyclistes de l'Escadron Département de Sécurité Routière (EDSR) du Gers. M. Philippe Antoine, chargé de mission 2RM de la coordination départementale de sécurité du Gers, participait également à cette journée. La présentation théorique des trajectoires de sécurité, effectuée en début de matinée, a été suivie d'une mise en pratique sur route, par

groupes de 2 à 3 motards encadrés par les motocyclistes de la gendarmerie sur un parcours de 100 km environ. Une quinzaine de personnes ont participé à la journée et, suite aux retours très positifs des intéressés, cette action devrait être renouvelée l'année prochaine. Un autre projet est en cours de réalisation : il s'agit de la mise en place dans les concessions motos de présentoirs sécurité routière dédiés aux utilisateurs de deux roues motorisés. À ce jour, 3 concessionnaires ont répondu favorablement à cette action, un quatrième doit être contacté prochainement.



Enjeu « Jeunes »

Concours « Challenge inter-piste » Association Prévention routière

21 juin 2017 – Gymnase scolaire, avenue d'Artagnan- 32300 Mirande

Tout au long de l'année, les bénévoles de l'association Prévention Routière organisent des ateliers de maniabilité vélos sur circuit éducatif dans les différentes écoles du département.

La totalité des élèves de CM2 du Gers (2427 sur l'année scolaire 2016-2017) suit cette initiation aux règles élémentaires de sécurité routière. Les meilleurs de chaque classe sont sélectionnés pour participer au concours annuel qui clôture cette formation.

Cette année, malgré les très fortes chaleurs, 68 élèves sur 101 sélectionnés se sont retrouvés à Mirande pour cette finale « Challenge inter-piste ».

À l'issue des épreuves pratiques et théoriques, M. Ladevèze, directeur départemental de l'association Prévention Routière, a remis leur prix aux trois premiers lauréats : un vélo avec casque pour le premier, un skateboard pour les deux autres. Mais tous les autres participants se sont vu remettre un sac à dos, un ballon et une casquette en récompense de leur participation.

Étaient également présents à cette manifestation : Mme la sous-préfète de Mirande, Mme la Secrétaire Générale de l'association nationale, Mme la présidente de l'association gersoise, l'adjoint au maire de la ville de Mirande, les bénévoles de l'association et des représentants de la gendarmerie nationale.

